**EPU du 4 novembre 2021**

**Recommandations du Canada pour l’EPU du Tadjikistan**

Merci, Monsieur le Président.

Le Canada se réjouit des progrès réalisés par le Tadjikistan dans l’élaboration du projet de Stratégie nationale en matière de droits de la personne et du Plan d’action national. Il salue également la création d’un groupe de surveillance sous l’égide du Médiateur pour les droits de l’homme.

Le Canada recommande au Tadjikistan :

1. de mettre en place des procédures transparentes pour prévenir les détentions arbitraires et y mettre fin, en plus de veiller à ce que les accusés aient un procès équitable, y compris un accès plein et entier à une représentation juridique, sans représailles des autorités gouvernementales;
2. d’adopter une loi exhaustive contre la discrimination afin de protéger les droits des groupes vulnérables, quels que soient l’identité sexuelle, l’orientation sexuelle, la sérologie VIH et le handicap, y compris les autres caractéristiques démographiques;
3. d’améliorer la législation actuelle, y compris la *Loi sur la liberté de conscience et les organisations religieuses*
4. de mettre fin au harcèlement des journalistes et de protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion.

Le Canada note que le Tadjikistan doit encore prendre des mesures importantes pour remédier à des problèmes persistants des droits de la personne et pour renforcer les mandats des mécanismes de surveillance existants, afin de les rendre plus indépendants et compétents. Le Canada l’encourage à assurer la participation de la société civile aux efforts pour se doter d’une stratégie globale et d’un plan d’action national en faveur des droits de la personne.